

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00416

Numéro SIREN : 800 266 587

Nom ou dénomination : SCHILDIS

Ce dépôt a été enregistré le 17/06/2020 sous le numéro de dépôt 5961

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE STRASBOURG

RECEPISSE DE DEPOT

REGISTRE DE COMMERCE - CS 60444
45 rue du Fossé des Treize 67008 STRASBOURG CEDEX
TEL 03 88 75 27 12
HEURES D'OUVERTURE : 8 H 30 à 11 H 45

ORION AVOCATS ET CONSEILS - Carole
BAUMERT

7 QUAI JACQUES STURM
67000 Strasbourg

V/REF :

N/REF : 2014 B 416 / 2020-B-5961

Le greffier du tribunal judiciaire de Strasbourg certifie qu'il a reçu le 17/06/2020,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/03/2018.

Concernant la société

SCHILDIS

Société par actions simplifiée à associé unique

90 route du Général de Gaulle

67300 Schiltigheim

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2020-B-5961 le 17/06/2020

R.C.S. STRASBOURG TJ 800 266 587 (2014 B 416)

Fait à STRASBOURG le 17/06/2020,

LE GREFFIER



SCHILDIS SARL

ETATS FINANCIERS AU 31/03/2018

**90 Route du Général de Gaulle
67300 SCHILTIGHEIM**

Cabinet Calculus International Colmar

10, place du Capitaine Dreyfus
68000 COLMAR
Téléphone : 03.89.29.33.00
Télécopie : 03.89.29.30.12

SOMMAIRE*Pages*

<i>BILAN</i>	<i>1</i>
<i>COMPTE DE RESULTAT</i>	<i>3</i>
<i>ANNEXE LEGALE</i>	<i>5</i>

BILAN ACTIF

RUBRIQUES	Montant Brut	Amortissements	Net 31/03/2018 12 mois	Net 31/03/2017 12 mois
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions brevets droits similaires	30 723	27 874	2 848	3 178
Fonds commercial (1)	15 306 587		15 306 587	15 306 587
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	82 052	77 770	4 282	23 724
Constructions	66 733	36 833	29 900	39 108
Installations techniques, mat. et outill. indus.	2 027 991	839 695	1 188 296	1 086 927
Autres immobilisations corporelles	1 903 806	529 818	1 373 988	1 175 810
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par M.E.				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	9 803		9 803	7 803
Prêts				
Autres immobilisations financières	16 638		16 638	16 638
ACTIF IMMOBILISE	19 444 333	1 511 991	17 932 342	17 659 776
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	16 048		16 048	28 417
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	4 826 941	208 349	4 618 592	4 983 322
Avances et Acomptes versés sur commandes	38 940		38 940	
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	1 333 993	200 892	1 133 101	1 496 738
Autres créances	1 258 381		1 258 381	883 009
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 487 801		2 487 801	1 441 345
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	192 368		192 368	416 482
ACTIF CIRCULANT	10 154 472	409 241	9 745 231	9 249 313
Charges à répartir				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	29 598 805	1 921 232	27 677 573	26 909 089

BILAN PASSIF

RUBRIQUES	Net 31/03/2018 12 mois	Net 31/03/2017 12 mois
Capital social ou individuel versé 17 669 000	17 669 000	17 669 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale 120 866	120 866	100 523
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau 650 929	650 929	264 406
RESULTAT DE L'EXERCICE	694 641	406 867
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	19 135 437	18 440 796
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	262 542	97 245
Provisions pour charges		
PROVISIONS RISQUES, CHARGES	262 542	97 245
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2) 358 311	358 311	35 157
Emprunts et dettes financières divers 110 033	110 033	107 235
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 1 606	1 606	13 154
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés 5 059 362	5 059 362	5 222 649
Dettes fiscales et sociales 1 688 665	1 688 665	1 750 942
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		141 630
Autres dettes 1 061 618	1 061 618	1 100 282
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	8 279 595	8 371 049
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	27 677 573	26 909 089

Résultat de l'exercice en centimes

694 641,17

406 866,66

COMPTE DE RESULTAT Première Partie

RUBRIQUES	France	Export	Net 31/03/2018 12 mois	Net 31/03/2017 12 mois
Ventes de marchandises	54 988 974		54 988 974	53 542 943
Production vendue (Biens)	10 888		10 888	
Production vendue (Services et Travaux)	1 584 930		1 584 930	1 451 791
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	56 584 792		56 584 792	54 994 735
Productions stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			344 528	377 591
Autres produits			458 955	368 735
— PRODUITS D'EXPLOITATION —			57 388 275	55 741 060
Achats de marchandises			43 746 253	43 965 676
Variation de stock			156 381	(682 445)
Achats de matières et autres approvisionnements			147 143	97 447
Variation de stock			12 369	(28 417)
Autres achats et charges externes			4 817 037	4 354 601
Impôts, taxes et versements assimilés			906 130	907 161
Salaires et traitements			4 216 993	4 325 695
Charges sociales du personnel			1 727 456	1 812 037
Dotations aux amortissements sur immobilisations			422 590	381 133
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			304 349	104 892
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			119 907	81 206
— CHARGES D'EXPLOITATION —			56 576 609	55 318 986
RESULTAT D'EXPLOITATION			811 667	422 075
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations				
Produits autres valeurs mobilières, créances immob.				
Autres intérêts et produits assimilés			10 445	5 382
Reprises sur provisions et transfert de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
— PRODUITS FINANCIERS —			10 445	5 382
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées			184	164
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
— CHARGES FINANCIERES —			184	164
RESULTAT FINANCIER			10 261	5 218
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			821 928	427 293

COMPTE DE RESULTAT **Deuxième Partie**

RUBRIQUES	Net 31/03/2018 12 mois	Net 31/03/2017 12 mois
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	185 987	301 229
Produits exceptionnels sur opérations en capital	32 037	555 611
Reprises sur provisions et transferts de charges	7 245	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	225 270	856 840
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	38 466	218 127
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	27 873	668 139
Dotations aux amortissements et aux provisions	172 542	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	238 881	886 266
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(13 611)	(29 426)
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	113 675	(9 000)
TOTAL DES PRODUITS	57 623 991	56 603 282
TOTAL DES CHARGES	56 929 349	56 196 415
BENEFICE OU PERTE	694 641	406 867

ANNEXE LEGALE

Annexe aux comptes annuels

Le bilan avant répartition de l'exercice clos au **31/03/2018**, dont le total est de **27 677 573** euros et le compte de résultat, présenté sous forme de liste, dont le total des produits est de **57 623 991** euros et le total des charges de **56 929 349** euros, dégage un résultat de **694 641** euros.

L'exercice a une durée de **12** mois, recouvrant la période du **01/04/2017** au **31/03/2018**.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Seules les informations présentant un caractère significatif sont produites et résumées dans le sommaire joint.

L'annexe est présentée ci-après en 5 parties, à savoir :

- Règles et méthodes comptables
- Evènements postérieurs à la clôture
- Notes sur le bilan
- Notes sur le compte de résultat
- Autres informations

SOMMAIRE DE L'ANNEXE	Type	Produites	Non significatif	Non applicable
1. FAITS CARACTERISTIQUES	S			X
2. REGLES ET METHODES COMPTABLES				
Méthodes d'évaluation	EP	X		
Informations complémentaires pour donner l'image fidèle	EP	X		
Dérogations	EP			X
Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice	EP	X		
Changement de méthode ou de présentation	EP			X
3. NOTES SUR LE BILAN				
3.1 ACTIF IMMOBILISE				
3.11. Immobilisations incorporelles				
Licences / Logiciels	EP	X		
Frais d'établissement / Frais de recherche et développement	EP	X		
Fonds commercial	EP	X		
3.12. Immobilisations corporelles				
Evaluation	S	X		
Amortissement	S	X		
3.13. Immobilisations financières				
Evaluation	S	X		
Liste des filiales et des participations	S			X
3.14. Mouvements ayant affecté les immobilisations	S	X		
3.2 ACTIF CIRCULANT				
Evaluation des stocks	S	X		
Evaluation des créances	S	X		
Avances aux dirigeants	S			X
Evaluation des valeurs mobilières de placement	S			X
Différences et évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant	EP			X
Provision pour dépréciation	S	X		
3.3. AUTRES POSTES D'ACTIF				
Charges constatées d'avances	EP	X		
Produits à recevoir	EP	X		
Charges à répartir	EP			X
Primes de remboursement des obligations	S			X
3.4. CAPITAUX PROPRES				
Composition du capital social	S	X		
Provisions réglementées	S	X		
Variation des capitaux propres	S	X		
Incidences des évaluations fiscales dérogatoires	S			X
Parts bénéficiaires	S			X
3.5. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Evaluation et variation	S	X		
3.6. DETTES				
Obligations convertibles	S			X
Emprunts obligataires	S			X
Emprunts	S			X
3.7. AUTRES POSTES AU PASSIF				
Charges à payer	EP	X		
Produits constatés d'avance	EP	X		
3.8. ELEMENTS COMMUNS				
Etats des échéances, créances et dettes	S	X		
Dettes et créances représentées par des effets de commerce	S			X
Ecarts de conversion	S			X
4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT				
Ventilation du chiffre d'affaires	S	X		
Evaluation de certains produits et charges	S	X		
Ventilation de l'impôt sur les sociétés	S	X		
Accroissement et allègement de la dette future d'impôt	S	X		
5. AUTRES INFORMATIONS				
Engagements financiers	S	X		
Crédit-bail	S	X		
Dettes et créances garanties par des sûretés réelles	EP			X
Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société	S	X		
Eléments concernant les entreprises liées	S	X		
Effectif moyen	EP	X		
Rémunération des dirigeants	S			X
Cédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)	S	X		
Engagement de retraite	S	X		

Annexe aux comptes annuels

Principe, règles et méthodes comptables

Méthode d'évaluation

Les comptes annuels au 31/03/2018 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements n°2015-06 du 23 novembre 2015 et n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Lorsqu'un choix est offert, la méthode utilisée sera précisée dans les notes relatives aux comptes concernés.

Annexe aux comptes annuels

Informations complémentaires lorsque l'application d'une prescription comptable ne suffit pas à donner une image fidèle

Intégration fiscale

La société SARL SCHILDIS est la filiale d'un groupe ayant opté pour l'application des dispositions relatives à l'intégration fiscale à compter du 1er avril 2014.

1. Périmètre d'intégration

Au 31/03/2018, le périmètre d'intégration est composé des sociétés suivantes :

- Val Expansion SAS (société mère)
- Sodeldis SARL
- SCI Denis Papin
- Hypercoop SAS
- Schildis SARL
- Illkirdis SARL
- Hilsedis SARL
- Ingwidis SARL
- Foncière Hypercoop SAS (à compter du 01.04.2015)

Certaines sociétés qui faisaient encore partie du périmètre d'intégration fiscale au 31/03/2017, ont réalisé une transmission universelle de leur patrimoine à la société Hypercoop SAS qui détenait 100% de leur capital social, elle-même détenue intégralement par la société Val Expansion SAS.

Ces opérations ont eu lieu au cours de l'exercice clos le 31/03/2018, avec effet fiscal rétroactif au 01/04/2017. Il s'agit des sociétés suivantes :

- Hagedis SARL
- Bischdis SARL

2. Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe

Les filiales intégrées constatent leurs charges d'impôt comme si elles étaient imposées séparément. La société mère enregistre dans ses charges ou produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt comptabilisées par ses filiales. La société mère conserve l'économie ou l'aggravation d'impôt générée par l'application du régime.

Annexe aux comptes annuels

3. Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire

La société Schildis SARL a comptabilisé un impôt (hors crédits d'impôts) à hauteur de 157 039 € au titre de l'impôt sur les sociétés de l'exercice clos le 31/03/2018.

Afin de ne pas faire supporter à sa filiale SCHILDIS Sarl une charge d'impôt supérieure à celle qu'elle aurait dû supporter en cas d'imposition séparée, une réallocation d'impôt sur les sociétés de la société Val Expansion d'un montant de 46 859 € a été constatée.

La société Val Expansion est redevable d'un impôt sur les sociétés à hauteur de 113 675 € (crédit d'impôts déduits) au titre de l'exercice clos le 31/03/2018.

4. Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale

Néant

5. Déficit reportable

Néant

6. Impositions et déficits éventuellement restituables en cas de sortie de la filiale dans le délai de cinq ans

Néant

Informations relatives au Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE pour un montant de 269 847 euros.

Le CICE de l'année civile 2016, s'élevant à 245 514 euros, a été utilisé pour des investissements et l'amélioration de la trésorerie.

Le CICE de l'année civile 2017 s'élève à 281 655 euros.

Un provision au titre du 1er trimestre 2018 a été constatée à hauteur de 53 012 euros.

La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

Annexe aux comptes annuels

Evènements postérieurs à la clôture

le 31 mai 2018, la société SCHILDIS Sàrl a acquis le fonds de commerce E.LECLERC Express de Hochfelden à la société HYPERCOOP SA.

Annexe aux comptes annuels

Notes sur le bilan

Actif

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlement).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Le complément d'amortissement constaté entre l'amortissement fiscalement admis et l'amortissement comptable a été traité comme un amortissement dérogatoire. Cette différence provient soit d'un différentiel de durée soit de l'utilisation du mode dégressif.

Annexe aux comptes annuels

Postes	Durée	Mode
Logiciel et licences	1 à 7 ans	Linéaire
Fonds de commerce	Non amortissable	Non amortissable
Agencements, aménag. terrains	4 à 19 ans	Linéaire
Const. Immob. s/sol autrui	4 à 20 ans	Linéaire
Matériel et outillage	2 à 15 ans	Linéaire
Inst. gén. agenc. amén. divers	2 à 43 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	2 à 8 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	2 à 15 ans	Linéaire

Immobilisations financières

A la clôture de l'exercice, la valeur d'acquisition des titres est comparée à leur valeur d'inventaire. Lorsque cette dernière est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision est constituée du montant de la différence.

Pour les titres de participation, la valeur d'inventaire correspond :

- au cours moyen du dernier mois pour les titres cotés
- à la valeur d'usage pour l'entreprise pour les titres non cotés

Pour les autres titres immobilisés, la valeur d'inventaire correspond :

- au cours moyen du dernier mois pour les titres cotés
- à la valeur probable de négociation pour les titres non cotés

ANNEXE - Elément 6.05

Fonds Commercial

	31/03/2018	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport	15 306 587	Le fonds de commerce a été apporté par HyperCoop le 27/03/14
TOTAL	15 306 587	

En application des dispositions nouvelles de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que nos fonds commerciaux n'ont pas de durée de vie limitée. A ce titre, ils ne sont donc pas amortis.

Consécutivement et en application de l'article 214-15 du même PCG, nous avons pratiqué un test de dépréciation, désormais obligatoire, quand bien même il n'existe pas à ce jour d'indice de perte de valeur.

Le test de dépréciation repose sur les critères et méthodes utilisés dans les transactions ou apports de magasins de même enseigne, notamment sur la base du chiffre d'affaires H.T. hors carburant et de la valorisation des loyers perçus.

Le test de dépréciation pratiqué n'emporte pas de constatation de perte de valeur.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/03/2018
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	15 337 310					15 337 310
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 337 310					15 337 310
CORPORELLES	Terrains	82 052					82 052
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	66 733					66 733
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 699 287		328 705			2 027 991
	Instal., agencement, aménagement divers	1 440 068		339 651			1 779 719
	Matériel de transport			14 066			14 066
	Matériel de bureau, mobilier	99 287		10 734			110 021
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		3 387 426		693 156			4 080 582
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés	7 803		2 000			9 803
	Prêts et autres immobilisations financières	16 638					16 638
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	24 441		2 000			26 441
TOTAL		18 749 177		695 156			19 444 333

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/03/2018
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	27 545	330		27 874
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	27 545	330		27 874
CORPORELLES	Terrains	58 328	19 443		77 770
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	27 625	9 208		36 833
	Instal technique, matériel outillage industriels	612 359	227 336		839 695
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	305 073	151 252		456 325
	Matériel de transport		1 661		1 661
	Matériel de bureau, mobilier	58 471	13 361		71 832
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 061 856	422 260		1 484 116
TOTAL		1 089 401	422 590		1 511 991

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice	
Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Annexe aux comptes annuels

Stocks et en-cours

Les stocks de marchandises ont été évalués au prix de revient dit "triple net".

Ce prix de revient est constitué :

- du prix d'achat sur factures déterminé en application du principe "premier entré, premier sorti",
- augmenté des frais accessoires d'achat,
- augmenté des frais de routage Centrale,
- diminué des ristournes sur factures,
- diminué des ristournes sur avoirs séparés,
- diminué des ristournes et prestations mensuelles et trimestrielles.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Une provision a été constituée au 31/03/2018 pour une valeur de 208 349 euros.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Au 31/03/2018, une provision a été constatée pour la somme de 200 892 euros.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Autres postes d'actif

Les états des produits à recevoir et des charges constatées d'avance sont joints en annexe.

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

		31/03/2018
Total des Produits à recevoir		823 999
Autres créances clients		309 569
<i>Clients factures à établir</i>	125 186	
<i>Clients fact.à établir cuisine</i>	184 382	
AUTRES CREANCES		514 430
<i>Avoir à recevoir sur achats</i>	44 411	
<i>Avoirs sur fgx à recevoir</i>	5 891	
<i>Rist. à recevoir scapalsac</i>	408 136	
<i>Rist. à recevoir scaparf</i>	1 480	
<i>Etat - produits à recevoir</i>	53 012	
<i>Divers - produits à recevoir</i>	1 500	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/03/2018
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			192 368
Frais généraux		85 000	
Achats de marchandises		99 587	
Marges sur tickets leclerc		7 781	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			192 368

Annexe aux comptes annuels

Passif

Capital

Le capital social, d'un montant de 17 669 000 euros, est composé de 17 669 000 actions d'une valeur nominale de 1 euros.

Le fonds de commerce a été apporté par la société Hypercoop en date du 27/03/2014 pour une valeur de 15 306 587 euros.

Variation des capitaux propres

L'état de variation des capitaux propres est joint en annexe.

Emprunts

Aucun emprunt n'a été souscrit au cours de l'exercice.

Autres postes de passif

Les états des charges à payer et des produits constatés d'avance sont joints en annexe.

Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 31/03/2017	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/03/2018
Capital social	17 669 000				17 669 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	100 523	20 343			120 866
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	264 406	386 523			650 929
Résultat de l'exercice	406 867	(406 867)		694 641	694 641
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	18 440 796			694 641	19 135 437

Date de l'assemblée générale 14/09/2017

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 18 440 796

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 18 440 796

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 694 641

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

		31/03/2018
Total des Charges à payer		2 146 023
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		790 319
<i>Fnp marchandises</i>	121 806	
<i>Fnp cuisines</i>	91 999	
<i>Fnp frais généraux</i>	576 514	
Dettes fiscales et sociales		1 221 278
<i>Dette prov.pour congés à payer</i>	363 938	
<i>Dette prov. 13ème mois à payer</i>	73 189	
<i>Intéressement à payer</i>	49 670	
<i>Gratification prov. à payer</i>	45 466	
<i>Charges soc.s/congés payés</i>	141 936	
<i>Charges sociales à payer</i>	72 576	
<i>Charges sur gratif. à payer</i>	18 186	
<i>Charges sur 13ème mois</i>	28 544	
<i>Etat - charges à payer</i>	427 773	
Autres dettes		134 426
<i>Clients portefeuille tl</i>	134 426	

Annexe aux comptes annuels

Eléments communs

Synthèse des provisions

L'état des provisions est joint en annexe.

Echéance des créances et des dettes

L'état des échéances des créances et des dettes est joint en annexe.

ANNEXE - Elément 4

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/03/2018
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	97 245	93 609	7 245	183 609
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres		78 933		78 933
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	97 245	172 542	7 245	262 542
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours		208 349		208 349
	Sur comptes clients	104 892	96 000		200 892
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	104 892	304 349		409 241
TOTAL GENERAL		202 137	476 891	7 245	671 783
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			304 349 172 542	7 245	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

		31/03/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	16 638		16 638
	Clients douteux ou litigieux	1 967	1 967	
	Autres créances clients	1 332 026	1 332 026	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	921	921	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	33 980	33 980	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	175 610	175 610	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	53 012	53 012	
	Groupe et associés (2)	422 494	422 494	
	Débiteurs divers	572 365	572 365	
	Charges constatées d'avances	192 368	192 368	
	TOTAL DES CREANCES	2 801 381	2 784 743	16 638
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/03/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	358 311	358 311		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	110 033		110 033	
	Fournisseurs et comptes rattachés	5 059 362	5 059 362		
	Personnel et comptes rattachés	775 577	775 577		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	446 810	446 810		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	38 505	38 505		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	427 773	427 773		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	650 000	650 000		
	Autres dettes	1 061 618			
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	8 277 989	8 167 955	110 033	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		2 798			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Annexe aux comptes annuels

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'entreprise a été intégralement réalisé en France.

Produits et charges exceptionnels

L'état des produits et charges exceptionnels est joint en annexe.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

La répartition de l'impôt des bénéfices sur le résultat courant et sur le résultat exceptionnel est jointe en annexe.

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

La situation latente de l'entreprise est analysée en annexe.

Annexe aux comptes annuels

Informations sociales

Effectif moyen

L'effectif moyen est joint en annexe.

Engagement sur les retraites

Les hypothèses retenues ont été les suivantes :

- prise en compte des informations de la convention collective ou du secteur concerné,
- taux d'actualisation des salaires : 1,37%
- âge de départ à la retraite : 67 ans
- coefficient de rotation appliqué sur l'indemnité de départ à la retraite afin de tenir compte de la probabilité que le salarié soit encore membre du personnel à l'âge de la retraite
- coefficient de mortalité appliqué sur l'indemnité de départ à la retraite pour tenir compte de la probabilité que le salarié soit encore vivant à l'âge de la retraite (Table de Mortalité Insee 2017).
- prise en compte des rémunérations mensuelles brutes à la clôture
- prise en compte de l'ancienneté lors du départ à la retraite ainsi que du nombre d'années restant à effectuer par le salarié entre la clôture de l'exercice et son départ à la retraite.

Compte tenu des hypothèses retenues, la provision pour indemnités de départ à la retraite non comptabilisée au 31/03/2018 est évaluée à 513 263 euros, charges sociales incluses, pour l'ensemble du personnel de la société SCHILDIS.

ANNEXE - Elément supplémentaire

Produits et Charges exceptionnels

		31/03/2018
Total des produits exceptionnels		225 270
PRODUITS EXCEPTIONNELS DE GESTION		185 987
<i>Autres prod.except./op.gest.</i>	185 987	
PRODUITS EXCEPTIONNELS EN CAPITAL		32 037
<i>Prod. cess. immo.corp.</i>	375	
<i>Produits exceptionnels divers</i>	31 662	
Reprises sur provisions et transferts de charges		7 245
<i>Repr.provision exceptionnelle</i>	7 245	
Total des charges exceptionnelles		238 881
CHARGES EXCEPTIONNELLES DE GESTION		38 466
<i>Indemnités litiges prudhommaux</i>	50	
<i>Autres charges op. de gestion</i>	5 416	
<i>Transactions</i>	33 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES EN CAPITAL		27 873
<i>V.n.c. immob.corporelles</i>		
<i>Charges exceptionnelles divers</i>	27 873	
CHARGES EXCEPTIONNELLES AMORT. & PROVISI		172 542
<i>Dotat.provis. risq.ch.except.</i>	172 542	
Résultat exceptionnel		(13 611)

ANNEXE - Elément 6.18

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	31/03/2018	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		821 928	118 212	703 715
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		(13 611)	(4 537)	(9 074)
RESULTAT COMPTABLE		808 316	113 675	694 641

(1) après retraitements fiscaux.

ANNEXE - Elément 11

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

		31/03/2018
ACCROISSEMENTS	Provisions règlementées	
	Autres	
ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		

ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Organic (base = 15 371 €)	5 124
	Taxe sur les grandes surfaces (base = 63 747 €)	21 249
	Autres	
ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		26 373

--

Annexe aux comptes annuels

Autres informations

Engagements

Les tableaux des engagements hors bilan sont joints en annexe.

Entreprises liées et consolidation

Tableaux des entreprises liées

Les renseignements sur les filiales et participations ainsi que les opérations financières ou de gestion réalisées avec des sociétés liées ou dans lesquelles il y a une participation sont détaillées en annexe.

Identité de la société mère consolidante

La société mère "Tête de groupe" est la société Val Expansion ayant son siège social à rue du Ladhof 68000 COLMAR.

ANNEXE - Elément 7

Crédit-Bail

		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/03/2018
VALEUR D'ORIGINE				387 582		387 582
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs			1 597		1 597
	Dotation exercice			55 369		55 369
	TOTAL			56 966		56 966
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs			1 654		1 654
	Redevances Exercice			55 765		55 765
	TOTAL			57 419		57 419
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus			55 765		55 765
	entre 1 et 5 ans			223 061		223 061
	à plus de 5 ans			54 112		54 112
	TOTAL			332 938		332 938
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans			3 876		3 876
	TOTAL			3 876		3 876
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE				55 765		55 765

ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

	31/03/2018	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail Redevances restant à payer Valeurs résiduelles		332 938 3 876 336 813	
Engagements en pensions, retraite et assimilés Engagement sur les retraites :		513 263 513 263	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		850 076	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

	31/03/2018	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société à un lien de participation
Actif immobilisé			
Avances et acomptes sur immobilisations			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts et autres immobilisations financières			
Actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés		25 057	
Autres créances		422 494	
Capital souscrit appelé, non versé			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 065 562	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		650 000	
Produits financiers			
Produits de participations			
Autres produits financiers			
Charges financières			
Charges financières			
Autres éléments			

ANNEXE - Elément 13

Effectif moyen

	31/03/2018	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE			
Cadres & professions intellectuelles supérieures		10	
Professions intermédiaires		17	
Employés		177	
Ouvriers			
TOTAL		204	

SCHILDIS

Société à responsabilité limitée
au capital de 17 669 000 euros
Siège social : 90, Route du Général de Gaulle
67300 SCHILTIGHEIM
RCS STRASBOURG n° 800 266 587

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE **DU 30 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit,
Le trente septembre,
A 12h30,

La Société HYPERCOOP, Société Anonyme au capital de 6 077 591,00 euros, dont le siège social se situe 4 rue du Château d'Angleterre à 67300 SCHILTIGHEIM, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro 538 671 918,

Associée unique de la Société SCHILDIS,

En présence de Monsieur Fabrice BECK, Gérant non associé,

Le CABINET VDB & Associés, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 mars 2018 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par Monsieur Fabrice BECK, Gérant.

Les comptes annuels de l'exercice, le rapport de gestion et les rapports du Commissaire aux comptes ont été adressés à l'Associée unique dans les délais impartis. L'inventaire a été tenu à la disposition de l'Associée unique au siège social.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Rapport de gestion sur les comptes clos le 31/03/2018 ;
- Rapport général du Commissaire aux comptes sur la situation de la Société ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2018 et quitus au gérant ;
- Affectation du résultat ;
- Conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 mars 2018, et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils

u FB

lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un résultat nul. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion de la gérance. L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement.

En conséquence, l'associée unique donne au Gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à un montant de 694 641 euros de la manière suivante :

Origine :

Bénéfice de l'exercice :	694 641 euros
Report à nouveau :	650 929 euros
Total des sommes à affecter	1 345 570 euros

Affectation :

Au compte « Réserve légale » pour	34 732 euros
lequel s'élève ainsi à un solde créditeur de :	155 598 euros

A l'associé unique, un dividende de :	1 310 838 euros
---------------------------------------	-----------------

Par prélèvement sur le résultat de l'exercice
et sur le compte Report à nouveau dont le solde sera nul.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'Associée unique prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis la constitution.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L 223-19 du Code de commerce, l'Associée unique prend acte qu'aucune convention autre que celles déjà approuvées précédemment n'a été conclue.

QUATRIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'Associée unique.

La Société HYPERCOOP
Associée unique
Représentée par Monsieur
Laurent LECLERQ
En sa qualité de Directeur Général

EXEMPLAIRE GREFFE

SCHILDIS

Société à responsabilité limitée au capital de 17 669 000 €
Siège social : 90 route du Général de Gaulle
67300 SCHILTIGHEIM

SIRET : 800 266 587 00024
APE : 4711F

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2018



S.A.S. D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

15, Avenue Paul Claudel - 80480 DURY
Tél. 03 22 53 45 00 - Télécopie 03 22 95 69 43

E-mail : vdb@vdbassociates.fr

Capital social de 250.000 €

R.C.S. Amiens B 581 720 729

N° TVA : FR 85581720729

A L'Associé Unique de la Société SCHILDIS,

I/ OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 27 mars 2014, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société SCHILDIS, relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de l'exercice.

II/ FONDEMENT DE L'OPINION

2.1 – REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 - INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2017 à la date d'émission de notre rapport et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III/ JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

☞ Dépréciation du fonds commercial

La société a estimé selon les modalités décrites à la page 14 de l'annexe que le fonds de commerce à l'actif s'élevant à 15 306 587 € n'a pas de durée de vie limitée et qu'à ce titre il n'est donc pas amorti.

En application de l'article 214-15 du PCG, un test de dépréciation a été pratiqué quand bien même il n'existe pas d'indice de perte de valeur. Ce test de dépréciation repose sur des critères et méthodes utilisées dans les apports et transactions de magasins de la même enseigne. Le test de dépréciation pratiqué n'emporte pas de constatation de perte de valeur.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société, sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests pour vérifier l'application de cette approche.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV/ VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS A L'ASSOCIE UNIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les autres documents adressés à l'Associé Unique sur la situation financière et les comptes annuels.

V/ RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance.

VI/ RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à DURY, le 30 août 2018

VDB ET ASSOCIES
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Représenté par :

François GARNIER



Vincent LE PAGE



DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ⚡ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ⚡ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ⚡ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ⚡ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ⚡ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue s'ils reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.